

Guide relatif à l'inscription et admission à l'examen fédéral final

(modules de processus – brevet)

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne sur le site <https://portfolio.vbv.ch>. L'inscription n'est valable que lorsquous les documents exigés selon le règlement d'examen en vigueur à ce moment (ch. 3.2) auront été envoyés et que le paiement de la taxe d'examen aura été effectué.

Après vérification du dossier envoyé, est délivrée une confirmation écrite d'admission à l'examen fédéral final, conformément au règlement en vigueur à ce moment (ch. 3.34).

Conditions pour l'admission à l'examen fédéral final

Selon règlement 2008

Outre l'inscription en ligne sur le site <https://portfolio.vbv.ch> les documents suivants doivent être téléchargés sur <https://portfolio.vbv.ch>

- a. une copie de l'attestation de la formation de base (Certificat fédéral de capacité, Maturité, Diplôme d'une Ecole de commerce, etc.)
- b. une attestation des connaissances de base en assurance requises (Certificat fédéral de capacité d'employé/e de commerce, branche assurance comme assurance privée, assurance maladie ou assurances sociales, ou
 - achèvement Assistant/e d'assurance AFA ou
 - examen écrit d'intermédiaire d'assurance AFA réussi règlement 2012 ou
 - examen écrit d'intermédiaire d'assurance AFA réussi règlement 2025
 - avec profil non-vie ou
 - avec profil vie ou
 - avec profil assurances-maladie complémentaires ou
 - avec profil toutes branches ou
 - bien conseiller financier diplômé IAF
- c. une attestation de certificats de travail et/ou confirmations de travail prouvant la pratique professionnelle requise (p.ex. 2 ans de pratique étant en possession d'un certificat fédéral d'employé de commerce, branche assurance, ou Assistant/-e d'assurance AFA). Des activités à

- temps partiel de 50% et plus comptent pour plein temps.
- d. une copie de votre attestation de performance et/ou
 - e. équivalences confirmations
 - f. une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo
-

Seulement pour indépendants

- au lieu du point c) une déclaration personnelle écrite et deux références sont nécessaires

En remettant son inscription, le candidat reconnaît les termes du règlement et des directives l'accompagnant pour l'obtention du brevet fédéral de spécialiste en assurance.

Taxe d'examen

Les frais d'inscription et d'admission à l'examen final fédéral s'élèvent à CHF 850.-.

Si la taxe d'examen n'est pas payée dans les délais, l'inscription n'est pas valable.